VILLE DE SEPT-ÎLES

Avis public

Demandes de dérogations mineures

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 26 janvier 2026 à 19 h, à la salle du conseil, située dans l'édifice Place Sept-Îles, au 700, boulevard Laure, bureau 229 (2e étage), le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

30 et 32, rue Holliday
Une dérogation mineure est demandée afin d'accepter :

- La hauteur de la clôture Frost projetée de 2 mètres en marge avant au lieu du maximum permis de 1 mètre;
- La hauteur de la haie projetée de 2 mètres en marge avant du terrain au lieu du maximum permis de 1 mètre;

Le tout contrairement à l'article 10.3.1.2, al. 1° du Règlement de zonage n° 2007-103.

233, rue Bernatchez
Une dérogation mineure est demandée afin d'accepter :

- La superficie de l'usage de service complémentaire à l'habitation projetée (clinique de médecin) de 46,7 mètres carrés au lieu du maximum permis de 40 mètres carrés, le tout contrairement à l'article 7.2.4 TYPE 1 du Règlement de zonage n° 2007-103;
- L'empiètement de l'aire de stationnement existante devant la façade secondaire du bâtiment principal (côté rue Jolliet) sur une distance de 3,7 mètres à partir de l'angle formé par le mur avant et latéral au lieu d'une distance maximale de 2,5 mètres, le tout contrairement à l'article 11.1.4, par. 4 du Règlement de zonage n° 2007-103.

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418-964-3233 ou par courriel à urbanisme@septiles.ca.

Sept-Îles, le 9 janvier 2026

Me Catherine Lauzon
Greffière